



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (AA0) N° 28/2026

«FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS POUR LA REALISATION DE LA MAINTENANCE DES ONDULEURS DE LA CENTRALE SOLAIRE DE DIASS»

REF PPM: F_DPP_148 SENELEC.

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le site des marchés publics www.marchespublics.sn et dans le journal « **Le Soleil** » n°16668 du Mercredi 24 décembre 2025.

2. Senelec a obtenu dans le cadre de son budget 2026, des fonds, afin d'assurer la continuité du service de la production d'Energie, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la « **Fourniture et installation d'équipements pour la réalisation de la maintenance des onduleurs de la centrale solaire de DIASS** ».

3. Senelec sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la « **Fourniture et installation d'équipements pour la réalisation de la maintenance des onduleurs de la centrale solaire de DIASS** ».

L'appel d'offres est constitué d'un **lot unique**.

Le délai de livraison des fournitures est de trois **(03) mois** à compter de la date de notification du contrat. Le délai de réalisation des services connexes est de trois **(03) mois** à compter de la date de réception des fournitures.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Une visite de site sera organisée à la centrale de **DIASS le mardi 28 juillet 2026 à 09h**. Pour toute information concernant la visite de site uniquement, **un courriel pourra être envoyé par les candidats aux adresses suivantes** mamadou.mbaye@senelec.sn et notificationcpm@senelec.sn.



5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Secrétariat du Département Approvisionnements sis au 28, rue Vincens Dakar, 4^{ème} étage, téléphone : (221) 33 839-32-92** ou par courriel: oumar.goumballa@senelec.sn et/ou prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du lundi au vendredi de 07 H 30 mn à 16 H 30mn.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Capacité financière

Le candidat doit fournir les états financiers des trois derniers exercices comptables (2023, 2024 et 2025) dûment certifiés par un commissaire aux comptes ou accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Sénégal (**ONECCA**) (sauf les experts comptables stagiaires) ou organisme assimilé pour les entreprises non sénégalaises.

Ces états financiers devront démontrer la solvabilité, la rentabilité et la liquidité de l'entité pour une bonne exécution de ce marché.

NB : Si le soumissionnaire remplit les conditions de nomination d'un commissaire aux comptes, il devra fournir les rapports d'opinion du commissaire aux comptes relatifs **aux états financiers des exercices 2023, 2024 et 2025.**

b. Capacité technique et expérience :

Moyens humains :

Le candidat doit disposer de moyens humains suffisants pour réaliser les services connexes dont au minimum deux (02) techniciens affectés aux prestations de maintenance des onduleurs et devront justifier :

- D'un diplôme de niveau BAC+2 en Électrotechnique, Maintenance Industrielle ;
- D'une certification de formation produit délivrée par Schneider Electric (Field Services ou équivalent constructeur) pour la gamme d'onduleurs XC Series ;
- D'une expérience d'au moins 3 ans dans la maintenance d'onduleurs de puissance supérieure à 100 kVA.

Les pièces administratives (originales ou pièces légalisées) des administrations fiscales et sociales (**IPRES, IMPOTS, SECURITE SOCIALE, INSPECTION DU TRAVAIL**) et l'**attestation de paiement de la redevance ARCOP (Gestion 2025) au 31 Décembre 2025** seront produites de préférence à la soumission ou au plus tard avant l'attribution provisoire du marché sous peine de rejet conformément à l'article 44 du nouveau code des marchés publics. Un acte d'engagement à respecter la Charte de transparence et d'Ethique devra également être fourni ainsi que la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet de faillite personnelle ou de liquidation des biens. L'attestation de non-faillite sera produite au plus tard à la signature du contrat.



Pour toute demande de clarifications, vous pouvez contacter par courriel la Direction Passation des marchés à l'adresse suivante : notificationcpm@senelec.sn.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet auprès du Secrétariat du Département Approvisionnements sis au 28, rue Vincens Dakar, 4ème étage téléphone : **(221) 33 839-32-92**, contre un paiement non remboursable de trente mille **(30 000) FCFA**. Le paiement se fera en espèces à la caisse principale de l'agence commerciale sise au 28, Rue Vincens contre un reçu de paiement à présenter au secrétariat du Département des Approvisionnements pour la remise du dossier.

Les candidats qui le souhaitent peuvent consulter gratuitement sur place le dossier d'appel d'offres prévu à cet effet du lundi au vendredi de **7 heures 30 mn à 16 heures**.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **SENELEC, Salle Commission des Marchés sise au 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf au 2ème étage de la Résidence KHOUDIA**, Dakar, au plus tard le **MERCREDI 19 Aout 2026 à 09 HEURES 30 MINUTES HEURE LOCALE**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les candidats qui souhaitent déposer leurs offres avant la date d'ouverture des plis les remettront à la **Direction Passation des Marchés, 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf, au 2ème étage de la Résidence KHOUDIA Dakar**. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats à la même adresse le **MERCREDI 19 Aout 2026 à 09 HEURES 30 MN HEURE LOCALE**.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **quatre millions (4 000 000) FCFA**.

Les garanties de soumission devront être émises par un organisme financier (banque, compagnie d'assurance, etc.) agréé par le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan du Sénégal. Les garanties de soumission devront demeurer valides vingt-huit **(28)** jours après expiration de la durée de validité des offres. Les offres devront demeurer valides pendant quatre-vingt-dix **(90)** jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Directeur Général